

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

**RYTHMES SCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

Délibération : **05.2015.032**

Transmis en préfecture le :

1 juin 2015

Séance du : **26 mai 2015**

Compte-rendu affiché le **2 juin 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **20 mai 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY,
Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

François VURPAS, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie
JANAS, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs :

Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan
CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Marie-Paule GAY

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal du 9 janvier 2014 a décidé la structuration de la semaine scolaire pour les enfants des écoles primaires publiques saint-genoises pour l'année 2014-2015. De plus, dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT), fruit d'une large concertation menée avec les acteurs locaux et validé par les différents services de l'État, la Ville s'est donné la possibilité, au regard des premiers constats, de faire évoluer l'organisation générale si nécessaire.

Aussi une démarche de réflexion méliorative a été mise en place auprès des différents acteurs et partenaires.

Les principaux constats concernent les points suivants :

- si le temps de scolarisation le matin est satisfaisant pour les écoles élémentaires, il est trop long pour les maternelles;
- la pause méridienne paraît trop longue au regard de l'heure de reprise mais nécessaire pour un temps de déjeuner et de services;
- l'ouverture des portails une demi-heure avant la classe sur le temps méridien engendre, de par le nombre d'élèves, une situation accidentogène;
- la qualité et la diversité des ateliers sont reconnus. Toutefois il est noté une difficulté d'organisation à la rentrée de septembre.

Pour faire suite à ces remarques compilées en comité de pilotage des 19 janvier et 9 mars, une nouvelle organisation a été travaillée pour la rentrée scolaire 2015-2016 et a été soumise à chaque conseil d'école qui y a donné un avis favorable. Cette organisation vise à :

1. conserver le principe d'une harmonisation dans l'organisation et le fonctionnement sur le territoire;
2. adapter la durée de la matinée pour les maternelles;
3. conserver 2 heures de temps de pause méridienne, facilitant une organisation de services de restauration de qualité pour les demi-pensionnaires;
4. adapter l'organisation des ateliers.

Aussi, concrètement, les adaptations sont les suivantes :

- **Horaires scolaires** : afin de prendre en compte le rythme biologique des enfants, mise en place d'horaires différenciés entre les maternelles et les élémentaires, à savoir :
 - ♣ Maternelles (modification d'un quart d'heure)
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/11h45 et 13h45/15h45;
 - mercredi : 8h30/11h30 (avec maintien de la garderie gratuite de 11h30 à 12h).
 - ♣ Élémentaires (sans changement)
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h et 14h/15h45;
 - mercredi : 8h30/11h30 (avec maintien de la garderie gratuite de 11h30 à 12h).
- **Pause méridienne** : afin de prendre en compte le nombre de demi-pensionnaires, les temps de restauration nécessaires et de restreindre la période accidentogène actuelle (13h30 - 14h) :
 - durée : pause méridienne de 2 heures;
 - suppression de l'ouverture anticipée des portails, 30 minutes avant le temps scolaire.
- **Activités périscolaires** : les horaires des activités périscolaires restent inchangés. Par ailleurs, pour tenir compte de la difficulté de mobiliser les partenaires associatifs dès le premier jour et pour permettre aux enfants et aux équipes une meilleure adaptation par rapport à la rentrée, la diversité des ateliers sera restreinte les deux premières semaines de septembre et la dernière de l'année scolaire. Aussi seul l'atelier « Je m'amuse » sera assuré pour permettre l'accueil des enfants qui le souhaitent.

- **Inscriptions** : en tenant compte des difficultés financières rencontrées par les familles et pour ne pas amener des confusions dans leur organisation actuelle :
 - conserver une inscription financière et aux activités périscolaires à chaque trimestre;
 - maintien de la tarification actuelle de la participation des familles.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** les évolutions citées pour la rentrée scolaire 2015-2016;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) par avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Paule GAY ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.